

ment de l'enseignement congréganiste, ajoute qu'il n'y a aucune mesure générale à prendre ; que les évêques prendront les mesures particulières qu'ils estimeront nécessaires. Cette décision constitue donc une fin de non recevoir complète opposée aux réformes de Mme Marie du Sacré-Cœur. Et cependant, beaucoup de bons esprits en France et ailleurs estiment ces réformes utiles ou nécessaires. Leur urgence était démontrée, dans le livre de Mme Marie du Sacré-Cœur, par des arguments difficiles à refuter. La Congrégation des évêques et réguliers s'est montrée d'un autre avis et beaucoup le regrettent.

On peut parier à coup sûr qu'il y a quelques mois, quand Léon XIII, en pleine possession de ses forces, se trouvait moins accessible à certaines influences, les choses auraient pris une autre tournure. L'élément routinier qui domine encore dans certaines congrégations et qui a en aversion tout ce qui ressemble à une réforme et à un progrès, n'aurait pas remporté une aussi facile victoire. Malheureusement l'état précaire de Léon XIII l'empêche de tenir d'une main aussi ferme que jadis les rênes du gouvernement ecclésiastique et d'imposer ses idées personnelles. C'est la répétition de la condamnation adoucie de l'américanisme et des ordinations anglicanes. On soulève la question, on appuie et encourage le mouvement et en fin de compte, tout se termine à la surprise générale par une condamnation.

CATHOLIQUE.

L'INCIDENT DE JOLIETTE

(Suite)

Q. "M'avez-vous dit que le frère Lacasse était un homme excessivement prudent ?"
"M'avez-vous dit cela ?

R. "Il était prudent, mais si—

Q. "M'avez vous dit cela, oui ou non ?

R. "Je vous l'ai dit, je n'étais point sous serment, je n'étais pas obligé de dire la vérité.

Q. "Vous m'avez dit cela bien librement, je ne vous ai pas forcé à me dire ces choses-là ?

R. "Je sais bien que vous ne m'avez pas forcé.

Q. "Est-ce que vous ne m'avez pas dit dans le temps qu'il n'y avait pas d'imprudence ?

R. "Oui.

Q. "Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas d'imprudence ?

R. "Oui."

Evidemment, les dires de ce jeune homme ne peuvent avoir tout le poids qu'ils mériteraient autrement.

Cependant, il est un témoin bien important dans la cause, puisqu'il est le seul survivant de ceux qui ont pris part à cet événement tragique.

Mais reprenons la relation des faits :

Aussitôt la brouette et les arbres mis dans la chaloupe, M. Lacasse, Jos. Ouimet et le jeune Courtemanche y montèrent, et elle s'éloigna de terre pour retourner à la ville avec sa légère charge. Comment fut-elle alors conduite, nous ne le savons guère. Ouimet s'en exprime ainsi en quelques mots :

"Quand nous avons été rendus près de l'île le courant à fait *chavirer* la chaloupe et le vent aussi. M. Lacasse, se trouvant excité, s'est jeté à l'eau au bout de la chaloupe. Ensuite, voyant qu'on descendait pas mal, on a jeté la brouette et les sapins à l'eau. Ensuite, on arrivait proche de la digue ; voyant qu'on n'était plus capable de venir à terre, il nous dit : "Faites votre acte de contrition," et on s'est laissé descendre."

La demande ne lui en fait guère dire plus, mais la défense a réussi à obtenir quelques autres détails que voici : Il est évident que par l'expression "chavirer," il n'a pas voulu dire que la chaloupe avait versée, car plus loin il dit qu'elle a viré, voulant dire sans doute qu'elle avait changé de bout, et d'ailleurs cela est d'accord avec le reste de sa version de l'accident. Il prétend que la brouette dont les *manchons* seuls dépassaient les côtés de la chaloupe, était dans un des "bouts" de cette même chaloupe, tandis que les autres témoins assurent qu'elle avait été placée entre les deux sièges du milieu, c'est-à-dire, les arbres debout, non dans la brouette, d'un côté du siège du milieu, et la brouette vide de l'autre. Lui, Ouimet, était à un bout, mais